



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments
historiques

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 062-200090751-20220127-AMO202202-AR

**Arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
de l'église Sainte-Germaine à CALAIS (PAS-DE-CALAIS)**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 24 juin 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'Eglise Sainte-Germaine située rue de Montréal (quartier du Pont-du-Leu) de CALAIS (Pas-de-Calais) présente au point de vue de l'histoire ou/et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoin sobre et épuré de l'architecture religieuse des années 1930 et comme témoin d'une histoire riche liée à un chantier de construction long et complexe, dans le contexte du patrimoine industriel et dentellier de Calais.

arrête :

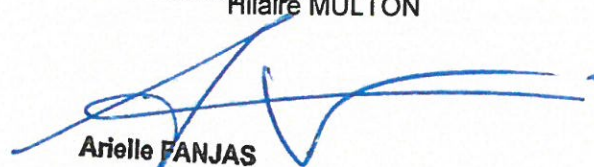
Article 1^{er} : est inscrite au titre des monuments historiques en totalité l'église Sainte-Germaine de CALAIS (façades, toitures, intérieurs). L'ensemble est situé rue de Montréal, quartier du Pont-du-Leu à CALAIS (Pas-de-Calais), sur la parcelle n°290, figurant au cadastre section CW, appartenant à l'Association Diocésaine d'ARRAS (numéro SIREN : 423208560) ayant son siège à la Maison Diocésaine Saint-Waast d'Arras - 103, rue d'Amiens 62000 ARRAS (Pas-de-Calais) et pour représentant Monseigneur LEBORGNE, évêque d'Arras. L'Association Diocésaine d'ARRAS en est propriétaire par acte passé antérieurement au 1er janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le 13.10.2021

Pour le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
Hauts-de-France
La Directrice Adjointe
Philippe MULTON


Arielle FANJAS

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

ID : 062-200090751-20220127-AMO202202-AR

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
CALAIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : CW
Feuille : 000 CW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/12/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

BOULOGNE SUR MER
Pôle de topographie et Gestion cadastrale
26 Rue d'Aumont 62321
62321 BOULOGNE SUR MER
tél. 03.21.10.29.02 -fax 03.21.10.29.42
ptgc.620.boulogne-sur-
mer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Ma sélection

Protection au titre des
abords de monuments
historiques (AC1) -
Pas-de-Calais - 62

□ Périmètres MH (intérieurs)

□ Périmètres MH

En date du : 2021-06-08

Propriétaire : DRAC

Hauts-de-France

Immeubles classés ou
inscrits - Pas-de-Calais -
62

■ Classé

■ Partiellement classé

■ Partiellement classé-inscrit

■ Inscrit

■ Partiellement inscrit

■ En instance de classement

■ Par défaut

En date du : 2021-03-04

Propriétaire : DRAC

Hauts-de-France

Données de référence

Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN

Unités administratives

Propriétaire : IGN

